



Le point sur les « programmes de courte durée ou constitutifs de grade »

Le modèle ontarien de PCC

Même s'ils existent depuis de nombreuses années, répondent à des besoins essentiels et sont offerts par toutes les universités, les programmes de courte durée et les programmes constitutifs de grade (PCC) demeurent souvent méconnus, ce qui contribue à nourrir certains mythes à leur égard. Cette série de fiches d'information vise à rectifier les faits et à mettre en évidence les principales caractéristiques de ces programmes.

MYTHE :

L'offre de « programmes courts » constitue une spécificité québécoise. On ne retrouve pas un tel phénomène dans les autres provinces canadiennes.

CONSTAT :

L'analyse du système d'enseignement supérieur ontarien met en évidence la difficulté de comparer les données d'inscription et de diplomation des PCC québécois avec celles de l'Ontario. Dans cette province, l'ordre d'enseignement collégial est concomitant à l'ordre d'enseignement universitaire. Ainsi, bien que plusieurs programmes de formation ontariens et québécois aient des finalités similaires, leur désignation et leur lieu d'offre peuvent être très différents. En Ontario, les populations étudiantes de ces programmes n'apparaissent donc pas comme étant inscrites dans des PCC, alors qu'au Québec, elles seraient comptabilisées dans les programmes de DESS, de certificats, de mineures ou de majeures.

1 Québec et Ontario : des différences

Historiquement, le développement des PCC dans les universités québécoises a permis de favoriser l'accessibilité aux études universitaires et de soutenir les adultes désirant compléter leur formation ou rehausser le niveau de celle-ci. En Ontario, on retrouve les mêmes préoccupations et les mêmes besoins de formation. Ils sont toutefois comblés différemment en fonction des rôles et missions conférés aux différents ordres d'enseignement.

Au Québec, l'ordre d'enseignement collégial est préalable à l'ordre d'enseignement universitaire.

≠

En Ontario, les collèges ne préparent pas aux études universitaires et ne constituent pas un passage obligé pour les diplômés du secondaire souhaitant effectuer une formation universitaire.

Au Québec, les cégeps n'offrent pas de formation universitaire.

≠

En Ontario, les collèges offrent des programmes de niveau universitaire et ils offrent des programmes qui s'apparentent aux PCC québécois.

Au Québec, la formation générale est offerte dans les programmes préuniversitaires collégiaux.

≠

En Ontario, les universités ont la responsabilité d'offrir la formation générale, qui s'effectue dans les premières années du baccalauréat.

Le système ontarien compte de nombreux programmes pouvant s'apparenter aux PCC québécois, mais qui ne sont pas toujours pris en compte dans les comparaisons (les certificats post-diplôme offerts dans les collèges; les maîtrises de courte durée offertes dans les universités).

Au Québec, il existe des programmes courts, des microprogrammes, des modules et des certificats de 1^{er} cycle.

=

En Ontario, il existe plus de 700 programmes offerts par les collèges ontariens qui mènent à un certificat post-diplôme. Les universités offrent également des programmes de courte durée, mais dans une moindre mesure.

Au Québec, on retrouve des baccalauréats composés de mineures et de majeures, ainsi que des baccalauréats par cumul de certificats.

=

En Ontario, la structure des programmes de baccalauréat est conçue pour permettre aux étudiants d'explorer différents champs de formation, avant de faire un choix de spécialisation à une phase ultérieure de leur parcours. Elle s'appuie généralement sur une logique de cheminement par cumul de PCC (majeures et mineures).

Au Québec, plusieurs programmes de DESS [2^e cycle] sont offerts, dont certains sont des programmes gigognes et s'insèrent dans un programme de maîtrise.

=

En Ontario, plusieurs programmes de 2^e cycle de courte durée n'incluant pas de projet de recherche confèrent un grade de maîtrise. Selon un rapport de l'ADÉSAQ (2009), ces programmes de maîtrise ontariens s'apparentent en nombre de crédits et en termes d'exigences universitaires au DESS québécois.

SOURCE : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (2014). *Rôles et usages des programmes de courte durée et des programmes constitutifs de grade. À la mesure des besoins de formation universitaire de l'ensemble de la société québécoise*, 78 p.